

DECLARATION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunis en notre Vingt-troisième Session Ordinaire du 27 au 29 Juillet 1987 à Addis Abéba, Ethiopie,

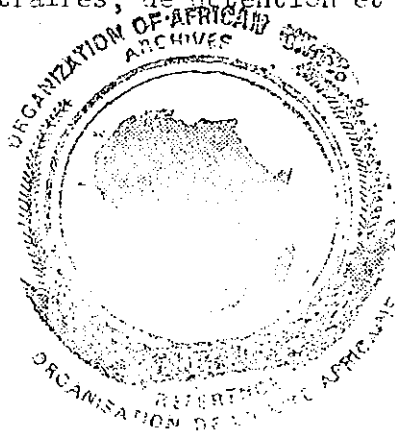
Vivement préoccupés par la situation en Afrique Australe qui ne cesse de se détériorer,

Ayant examiné la situation extrêmement grave et explosive qui prévaut en Afrique Australe du fait de la politique de terrorisme d'Etat, d'occupation militaire, de chantage et d'utilisation de bandits armés que pratique le régime de l'Apartheid en vue de déstabiliser, de saboter et de détruire les infrastructures économiques et sociales des Etats de la Ligne de Front et des autres pays voisins afin de les affaiblir et de les assujettir ;

Conscients plus que jamais de la nécessité de prendre d'urgence des mesures à court et long termes au niveau international et de fournir l'assistance requise aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats de la région en vue de leur permettre de faire face aux mesures de retorsion que le régime d'Afrique du Sud pourrait éventuellement prendre sous forme de sanctions, d'agression et de déstabilisation :

1. CONSTATONS avec une profonde préoccupation que les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie sont victimes d'une répression aveugle et que les combattants de la liberté deviennent également la cible des actes meurtriers commis par les escadrons secrets de la mort, que des milliers de personnes sont victimes d'arrestations arbitraires, de détention et de tortures, et que les sud-

.../...



africains et namibiens réfugiés dans les Etats voisins sont quotidiennement la cible de cette campagne de terrorisme et d'assassinat ;

2. NOTONS avec une extrême indignation que depuis les élections réservées aux seuls blancs qui se sont déroulées le 6 Mai 1967, les Etats de la Ligne de Front sont de plus en plus victimes d'actes d'agression et de déstabilisation gratuits perpétrés par les forces de Prétoria et les bandits armés à la solde du régime raciste, CONDAMNONS ENERGIQUEMENT l'ignoble massacre de 400 personnes innocentes, femmes, enfants et vieillards, à Homoine au Mozambique massacre commis par des bandits armés financés et soutenus par l'Afrique du Sud, ce qui révèle de façon flagrante la nature barbare et criminelle de la politique sud-africaine ;

3. CONDAMNONS le stationnement de milliers de soldats et l'installation d'importantes quantités de matériel de guerre par le régime raciste d'Afrique du Sud dans la zone frontalière entre l'Angola et les territoires occupés en Namibie, dans l'objectif d'aider les bandits armés de l'UNITA à perpétrer des actes terroristes contre le peuple angolais et à établir une zone d'occupation militaire sur le territoire angolais ;

4. NOUS FELICITONS des importantes mesures prises par les pays nordiques et certains pays occidentaux visant à aider les peuples d'Afrique Australe, en prenant des sanctions contre le régime de Prétoria, en apportant leur soutien aux mouvements de libération et en accordant une assistance économique aux pays de la Ligne de Front et à ceux de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique Australe ;

5. EXPRIMONS notre profonde préoccupation devant le fait que les principales puissances occidentales continuent d'aider et d'encourager le régime de Prétoria, ce qui va à l'encontre des aspirations et des revendications du peuple d'Afrique du Sud, de Namibie, de l'ensemble de la région et de la Communauté Internationale ;

.../...

6. REJETONS les conditions inacceptables imposées par le Sénat Américain en ce qui concerne l'aide éventuelle aux pays de la Ligne de Front et à ceux de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique Australe et REJETONS avec indignation les tentatives du Sénat Américain visant à accuser les pays de la Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique Australe de terrorisme ;

7. SALUONS CHALEUREUSEMENT les vaillants peuples d'Afrique Australe qui, malgré la supériorité de leurs adversaires, mènent résolument la lutte afin d'assurer la libération totale de l'Afrique. A cet égard NOUS SOUTENONS leur droit de lutter par tous les moyens à leur disposition - y compris la lutte armée - pour assurer leur libération. NOUS REAFFIRMONS l'engagement inébranlable de l'OUA à la lutte pour l'élimination des dernières séquelles du colonialisme et de la domination d'une minorité blanche dans notre continent.

8. SOUTENONS la création, dans les meilleurs délais, d'une association des Ecrivains Africains dont la contribution sera inestimable dans la mobilisation de l'opinion publique africaine et internationale en faveur de la lutte contre l'Apartheid.

9. LANCONS UN APPEL aux Etats membres de notre Organisation qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils créent des Comités Nationaux contre l'Apartheid, et ENCOURAGEONS la création d'une association panafricaine de ces comités.

10. NOUS ENGAGEONS d'un commun accord à promouvoir les mesures propres à démanteler l'Apartheid qui est la cause principale de la violence et de l'instabilité dans la région.

.../...

N A M I B I E

11. CONDAMNONS le soi-disant gouvernement provisoire installé en Namibie et DEMANDONS INSTAMMENT à la Communauté Internationale de ne pas le reconnaître.

12. REAFFIRMONS une fois de plus que la Résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité constitue la seule et unique base pouvant permettre de parvenir à un règlement pacifique de la question namibienne. A cet égard, NOUS REJETONS catégoriquement et CONDAMNONS le soi-disant lien entre l'accession à l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines d'Angola, tentative visant à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

13. PRIONS INSTAMMENT le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts pour la mise en oeuvre accélérée de la Résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité.

14. A cet égard, PRENONS L'ENGAGEMENT d'intensifier immédiatement nos efforts diplomatiques pour sortir de l'impasse que constitue la politique visant à lier l'accession de la Namibie à l'indépendance au retrait des troupes cubaines d'Angola.

15. PRENONS PAR AILLEURS L'ENGAGEMENT de continuer à apporter notre assistance à la SWAPO, le seul et unique représentant authentique du peuple namibien.

.../...

AFRIQUE DU SUD

16. REAFFIRMONS notre conviction que seule la décision de prendre des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en application des dispositions du Chapitre VII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, demeure l'unique moyen pacifique de démanteler le système d'Apartheid. DEMANDONS la convocation dans les meilleurs délais d'une réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

17. EXHORTONS tous les Etats membres de notre Organisation à donner l'exemple au reste du monde en appliquant scrupuleusement les sanctions contre l'Afrique du Sud, sans perdre de vue les problèmes particuliers que connaissent les Etats de la Ligne de Front.

18. RECOMMANDONS aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, d'adopter les mesures intérimaires suivantes :

- a) Imposition de sanctions commerciales,
- b) Prohibition de tout transfert de technologie en Afrique du Sud,
- c) Cessation de toute activité d'exportation ou de fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et de toute forme de coopération avec l'industrie pétrolière sud-africaine
- d) Arrêt de tout nouvel investissement en Afrique du Sud et en Namibie ou de tout prêt en faveur de ces deux pays, et de toute garantie gouvernementale pour les crédits au régime raciste,

.../...

- e) Cessation de toute activité visant à promouvoir ou à soutenir les relations commerciales avec l'Afrique du Sud, notamment l'assistance gouvernementale aux missions commerciales,
- f) Interdiction de toute vente de Krugerrands ou toute autre pièce de monnaie frappée en Afrique du Sud,
- g) Interdiction d'importer des produits agricoles, de charbon, de l'uranium, du fer et de l'acier de l'Afrique du Sud,
- h) Promulgation de lois ou adoption de mesures en application des dispositions du Decret N° 1 des Nations Unies relatif à la protection des ressources naturelles de la Namibie adopté en 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie,
- i) Suppression des privilèges relatifs à l'octroi gratuit de visa d'entrée et cessation de toute activité de promotion du tourisme en Afrique du Sud,
- j) Cessation de toute liaison aérienne et maritime avec l'Afrique du Sud,
- k) Cessation de tout échange universitaire, culturel, scientifique et sportif avec l'Afrique du Sud ainsi que de toute relation avec des individus, des institutions et autres organes approuvant la politique d'apartheid ou soutenant cette politique,
- l) Suspension ou abrogation de tout accord avec l'Afrique du Sud notamment les accords de coopération culturelle et scientifique,
- m) Annulation des Accords en matière de Double Taxation avec l'Afrique du Sud,

.../...

- n) Interdiction de tous contrats gouvernementaux avec des compagnies dans lesquelles l'Afrique du Sud a une participation majoritaire.

19. REAFFIRMONS notre conviction que les négociations de paix ne pourront aboutir aussi longtemps que le régime de Prétoria n'aura pas donné de façon convaincante la preuve de son acceptation du principe et de l'inévitabilité de l'instauration d'un gouvernement par la majorité.

20. RECONNAISSONS le droit du peuple combattant d'Afrique du Sud de décider de l'opportunité et des conditions de ces négociations.

21. DEMEURONS convaincus qu'il ne peut y avoir de négociations tant que tous les prisonniers politiques n'auront pas été libérés et les interdictions frappant toutes les Organisations levées pour permettre une consultation libre du peuple sud-africain.

22. EXHORTONS en outre toutes les organisations non-gouvernementales à participer activement à la campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion publique internationale pour qu'elle prenne conscience des réalités de l'Apartheid.

23. NOUS NOUS ENGAGEONS à apporter une assistance matérielle et financière accrue au peuple opprimé combattant d'Afrique du Sud par l'intermédiaire de ses mouvements de libération nationale pour leur permettre d'intensifier la lutte contre l'apartheid et d'instaurer un gouvernement non raciste et représentatif en Afrique du Sud.

ETATS DE LA LIGNE DE FRONT

24. NOUS NOUS FELICITONS des efforts déployés et des sacrifices consentis par les Etats de la Ligne de Front dans la lutte de libération. A cet égard, nous nous engageons à :

- a) Fournir aux Etats de la Ligne de Front les ressources nécessaires pour leur permettre de renforcer leur capacité de défense,
- b) Mobiliser l'assistance nécessaire aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats voisins pour leur permettre d'accroître leur capacité de défense,
- c) Mobiliser l'assistance nécessaire aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats voisins pour leur permettre de mieux supporter les effets des sanctions.

25. CONDAMNONS toute manœuvre visant à conférer une quelconque légitimité aux groupes terroristes mis sur pied et contrôlés par le régime raciste et qui se livrent à des actes de violence, de massacre, d'assassinat et de vandalisme contre les populations sans défense d'Angola et du Mozambique.

26. INVITONS l'ensemble de la Communauté Internationale, en particulier les pays africains, à s'abstenir d'accorder aux bandits armés à la solde de l'Afrique du Sud raciste la moindre facilité en matière de soutien logistique, de possibilité d'installation, de liberté de mouvement sur leur territoire.

27. NOUS NOUS FELICITONS de l'initiative prise par les Ministres des Affaires Etrangères de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao Tomé et Principe d'effectuer en commun une mission à Lisbonne, et des efforts qu'ils ont déployés en vue de convaincre les autorités portugaises de la nécessité d'interdire l'utilisation de leur territoire par les bandits armés, comme base de lancement des attaques dirigées contre l'Angola et le Mozambique, et prenons acte de la réaction positive des autorités portugaises.

.../...

28. LANCONS UN APPEL à tous les Etats africains membres de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour qu'ils participent activement à la Conférence Générale prévue en Septembre 1987 à Vienne, en vue de ratifier la décision du Conseil d'Administration de priver l'Afrique du Sud des droits et privilèges que lui confère sa qualité de membre de l'Agence.

29. NOUS NOUS FELICITONS de la création du Fonds de Solidarité "Africa" du Mouvement des Pays Non-Alignés et RENOUVELONS notre appel aux Etats membres de notre Organisation et à la Communauté Internationale pour qu'ils contribuent généreusement audit Fonds.

